



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2015

PROCÈS-VERBAL

Le douze novembre deux mil quinze à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : samedi 7 novembre 2015

Etaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, BANKHEAD Catherine, de WECK Cirice, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, TÉXÈDRE Corine, FAVRE Nadine,
formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 0

M. Philippe MEUNIER a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°- Adhésion au SIEIL de la Communauté de communes Gâtines et Choisses

Le Comité syndical du SIEIL a accepté par délibération du 15 octobre 2015 l'adhésion de la Communauté de communes de Gâtine et Choisse pour l'éclairage public, les infrastructures de recharge des véhicules électriques et le système d'information géographique.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit se prononcer sur l'intégration de ce nouvel adhérent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 15 octobre 2015,
vu les statuts du SIEIL,

approuve l'intégration de ce nouvel adhérent.

2°- Schéma départemental de coopération intercommunale

Les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale par l'intermédiaire des documents fournis et par la présentation qui en a été faite par Monsieur le Préfet le 11 novembre dernier.

Ils relèvent notamment :

- l'affaiblissement, voire la marginalisation, du rôle d'une petite commune à l'intérieur d'un ensemble aussi vaste et par conséquent le relâchement d'une démocratie de proximité
- le caractère aléatoire des conséquences financières dont ils ont pu mesurer l'aspect négatif à l'issue de la précédente fusion

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, émettent un avis **défavorable** à l'égard de ce projet.

3°- Travaux dans la commune (Mairie, route de Beuxes, passage piétons RD)

A-Remplacement des huisseries de la Mairie

Montant total: 18 983,76 € TTC (dont 8599,62 € pour les deux grandes baies)

Pour mémoire, une subvention pour ce projet a été au titre de la DETR pour un montant de 5537 € (6000 € prévus au budget)

Les travaux sont terminés.

B- Travaux route de Beuxes

Nous avons eu confirmation, après la tenue du Conseil précédent, de l'octroi d'une subvention de 5000 € au titre de la réserve parlementaire sénatoriale (Mme Stéphanie Riocreux qui a succédé à M. Jean Germain)

En fonction de cet élément nouveau, Monsieur le Maire a communiqué à la Société RTL un nouveau choix de section à aménager, à savoir:

du carrefour avec la route de la Mélière jusqu'à l'enrobé existant pour un montant de 18 850,80 € TTC, au lieu de 8080,80 € pour l'autre section précédemment choisie.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve ce nouveau choix.

C-Enrobé dans la partie sud de la cour de l'école

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de remarques formulées lors du précédent Conseil d'école concernant la surveillance des deux parties de cour d'école et de la proposition du Directeur de fermer la partie sud. En fonction de ces éléments et compte tenu du coût important des travaux, le Conseil décide de sursoir à la mise en place d'un enrobé et de se donner un temps de réflexion supplémentaire.

D- Travaux salle polyvalente

Passage de l'expert le 24 septembre

Devis Com com: 6188.48 €

Montant des travaux retenu par l'expert: 5965 €

Montant remboursé à ce jour par l'assurance: 4473,75 €

Travaux à effectuer avant les fêtes de Noël

E- Passage piétons sur la RD 24 (route des 3 Moutiers)

Entrevue du Maire sur le site le lundi 2 novembre avec le responsable du secteur d'exploitation Chinon/Bourgueil du STA, Mr Jean-Philippe BESNARD : accueil favorable de la demande.

4°- Service de l'urbanisme

Monsieur le Maire présente le projet de mise en place du service mutualisé du droit du sol. Suite à une étude faite sur l'année 2014 il apparaît que le coût du service pourrait se répartir en deux parts :

- une part fixe correspondant à 20 % du coût global pondéré du service d'un montant pour Seuilly de l'ordre de 223 €
- une part variable ramenée au coût d'un équivalent permis de construire, établi à environ 230€ l'acte.

A noter qu'un CUB et une Demande Préalable correspondent chacun à 0,7 équivalent PC.

5°- Année Rabelais

Le Conseil examine les propositions de spectacles pouvant avoir lieu dans la commune. Après discussion, trois spectacles sont retenus et seront proposés à la commission chargée de l'organisation de l'Année Rabelais. Il s'agit dans l'ordre de priorité de :

- La vie treshorricque du Grand Gargantua par le Nouveau Théâtre d'Angers, à proximité de la Fuye (avec repli possible à l'Abbaye en cas de mauvais temps)
- Doulce Mémoire par l'ensemble éponyme, à l'église St-Pierre (demande d'utilisation de l'église au clergé à faire par Philippe Meunier) ou à l'Abbaye
- Rabelais Censure par la Compagnie Alborada à la salle polyvalente

Il est rappelé que la commune n'a pas à sa charge la rétribution des troupes de théâtre mais doit assurer la logistique.

L'ensemble du document est disponible pour consultation sur le site Web de la commune.

6°- Manifestations de fin d'année (Noël des enfants, colis des anciens, vœux du Maire)

A-Noël des enfants

Il aura lieu le samedi 12 décembre à 15h à la salle polyvalente.

La liste sera mise à jour par la secrétaire (écoles maternelle et primaire)

Il est envisagé de remplacer cette année la projection d'un film par des activités d'animation.

Attente de propositions en ce sens de la part de Mme de Weck dans la semaine du 16 au 21 novembre.

Remise de cadeaux (livres + sachet chocolat) par le Père Noël dont la personnalité, bien qu'établie, doit rester un secret !

Goûter (gâteaux, brioches, mandarines, chocolats, jus de fruit, café pour les parents)

Présence affirmée de plusieurs conseiller(e)s

Prochaine réunion du groupe début décembre pour le choix des livres.

B – Colis des Anciens

Cette année ce sont les personnes âgées de 73 ans et plus qui bénéficieront de la remise d'un colis de Noël, soit 9 femmes seules, 8 hommes seuls et 8 couples. Les colis seront cette année encore fournis par la Chocolaterie des Trois Moutiers. La distribution sera assurée par les personnes membres du Comité Personnes Agées.

Réunion à prévoir début décembre.

C-Vœux du Maire

Ils auront lieu le vendredi 8 janvier 19h salle polyvalente selon le même principe que les années précédentes.

Préparation matin et début d'après-midi du jour par l'ensemble du Conseil

7° - Elections régionales

Tenue du Bureau de Vote :

8h-10h30 6/12 13/12	Jacques Aupic Alain Martin	Nadine Favre Mickael Manceau	Jacqueline Soth Thierry Deguingand
10h30-13h 6/12 13/12	Philippe Meunier Nadine Favre	Cirice de Weck Philippe Meunier	Thierry Deguingand Jacqueline Soth
13h-15h30 6/12 13/12	Mickael Manceau Corine Tèxèdre	Jacky Fumard Catherine Bankhead	Anne-Marie Thomas Jacky Fumard
15h30-18h 6/12 13/12	Alain Martin Jacques Aupic	Anne-Marie Thomas Cirice de Weck	Corine Tèxèdre

8° - Ecole (compte rendu du Conseil d'école)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une remarque des parents d'élèves selon laquelle la surveillance des deux parties de la cour de l'école ne serait pas possible ; le directeur d'école ayant alors proposé de fermer la partie sud.

Les membres du Conseil font alors les remarques suivantes :

- si la surveillance pendant la période méridienne incombe bien à la commune, la surveillance pendant les récréations sont de la responsabilité des enseignants
- une surveillance continue de chaque élève en particulier n'est évidemment pas possible quelque-soit la configuration de la cour.
- deux miroirs ont été installés pour faciliter la vision dans les deux parties de cour à partir d'un point médian
- la fermeture de la partie sud de la cour risquerait au contraire d'aggraver les conditions de sécurité, la surface d'évolution des enfants étant alors réduite de moitié.

9° - Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que le Congrès des Maires d'Indre et Loire se tient au Vinci à Tours le 3 décembre prochain.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h20.

Fait et affiché à Seuilly, le 19 novembre 2015.

Le Secrétaire de séance

Philippe MEUNIER

Le Maire

Jacques AUPIC